

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 13 ET 14 DECEMBRE 2021**Point 4.1.2 de l'ordre du jour****Bâtiment de l'Hôtel de Ville de Bulle – Raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD)****1. Introduction**

Ces trente dernières années, différents travaux ont été effectués dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville, allant du ravalement des façades en 1990 à la rénovation des 2^e et 3^e étages en 2009, en passant par les installations scéniques en 1992-3, l'installation de l'ascenseur en 1994-5, l'équipement et la rénovation du restaurant en 1995 et 2004, la sonorisation et la peinture de la salle des sociétés en 1997, des transformations intérieures en 1996-8, la rénovation du 1^{er} étage en 1999, les installations techniques chauffage-ventilation-sanitaires-électricité en 2001 et 2004 et tout dernièrement, à l'occasion du changement de tenancier, la rénovation légère du restaurant et de la salle à manger.

La production de chauffage de ce vénérable bâtiment est faite à l'aide d'une chaudière à mazout datant de 2001. Il est un des derniers bâtiments communaux encore chauffé à l'aide d'un combustible fossile.

2. Contexte du projet

Depuis 2020, la Ville de Bulle est labellisée Cité de l'énergie Gold. La gestion énergétique des bâtiments est suivie rigoureusement à l'aide d'un programme spécifique et la plupart des bâtiments sont raccordés au CAD. Il reste toutefois quelques éléments à améliorer, comme relevé dans les rapports CECB Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) réalisés l'année passée sur les bâtiments caractéristiques, notamment celui de l'Hôtel de Ville de Bulle, dont l'étiquette énergétique actuelle est la suivante :

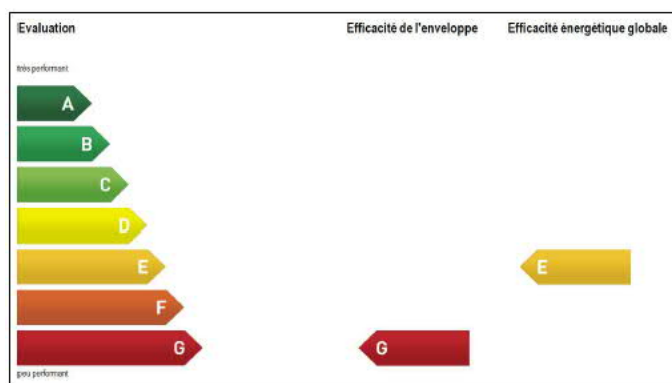
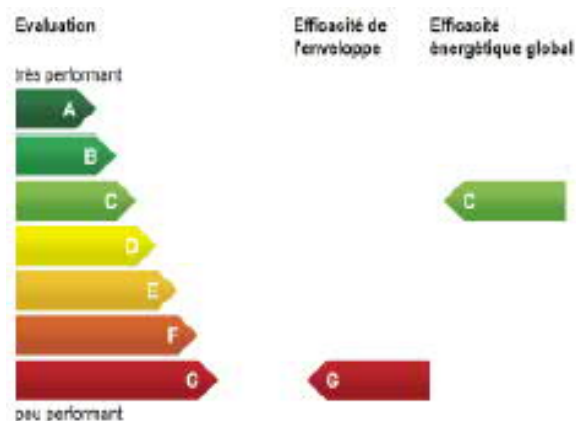


Figure 1 - Etiquette actuelle

Il ressort du rapport de conseil d'assainissement qu'un échelonnement des travaux est judicieux et permet de mettre en œuvre rapidement la première mesure prioritaire, à savoir le remplacement de la chaudière par le CAD, avec une modernisation des organes de régulations du collecteur de distribution de chauffage.

Le résultat attendu avec cette mesure est le suivant :



Une deuxième tranche de crédit sera soumise au Législatif en décembre 2022, selon la planification financière actuelle. Elle doit permettre de finaliser les travaux à entreprendre pour améliorer les valeurs énergétiques du bâtiment, à savoir : le changement des fenêtres, l'isolation des toitures et la récupération de chaleur sur les monoblocs de ventilation.

3. Objet du crédit

3.1 Description des travaux

Les travaux prévus consistent à mettre hors service, puis démonter et évacuer la chaudière et la citerne. Un échangeur de chaleur sera posé après l'introduction dans le bâtiment. La sous-station du chauffage sera adaptée et la régulation mise à jour.

3.2 Planification

Demande de crédit au Conseil général	Décembre	2021
Appels d'offres entreprises	Mai à juin	2022
Travaux	Juin à Juillet	2022
Mise en service	Août	2022

3.3 Coûts des travaux

Travaux préparatoires, démontage	Fr.	14'400.00
Adaptation sous-station et régulation	Fr.	20'000.00
Installations électriques	Fr.	2'000.00
Total HT	Fr.	36'400.00
TVA 7.7 %	Fr.	2'800.00
Total TTC	Fr.	39'200.00

4. Crédit demandé

Travaux	Fr.	39'200.00
Taxe de raccordement	Fr.	84'000.00
Divers et imprévus (15%)	Fr.	18'500.00
Fonds énergie 1%	Fr.	1'400.00
Fonds embellissement 1%	Fr.	1'400.00
Total TTC	Fr.	144'500.00

Crédit total demandé, arrondi à **Fr. 145'000.00**

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 145'000.00 pour le raccordement au réseau de chauffage à distance du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Bulle.

Financement : Par emprunt de Fr. 145'000.00 auprès d'un organisme financier

Amortissement : 3 % par année, dès 2023

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic
Jacques Morand

Le Secrétaire général
Raoul Girard